

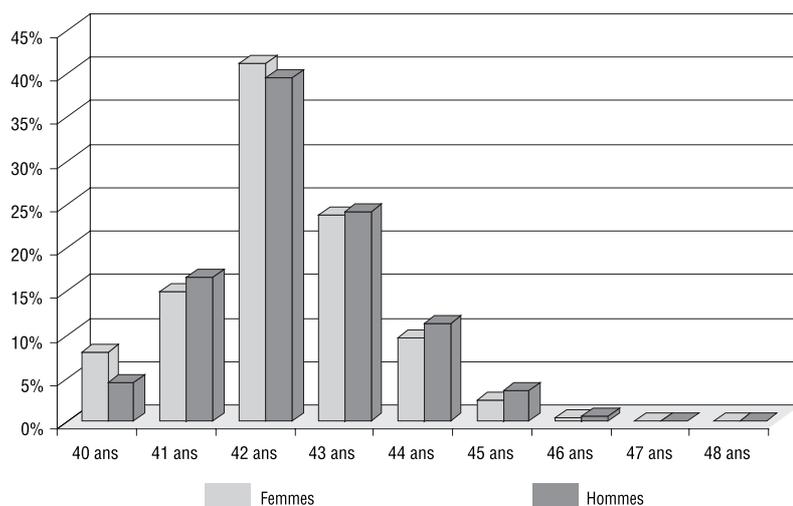


Les femmes en retraite anticipée valident plus facilement des durées d'assurance très longues (jusque 55 ans de carrière), en majeure partie en raison de majorations de durée d'assurance pour enfants. La durée d'assurance moyenne des femmes (y compris les majorations de durée) s'établit à presque 46 ans, contre 43,4 ans environ pour les hommes.

...mais des durées cotisées proches

Dans le cadre du dispositif de retraite anticipée, les durées cotisées incorporent uniquement les trimestres en emploi, tous régimes, ainsi que le service militaire et les périodes assimilées maladie dans la limite de quatre trimestres chacun. Les durées cotisées tous régimes hors périodes assimilées sont, de ce fait, relativement proches entre hommes et femmes (cf. graphique 7).

Graphique 7. Durées cotisées tous régimes hors périodes assimilées, par sexe



Note : périodes cotisées inférieures à 40 ans exclues du graphique.

Lecture : environ 11,1 % des hommes et 9,5 % des femmes ont cotisé hors périodes assimilées pendant 44 ans.

Source : table retraites anticipées extraite du SNSP avril 2007.

Les femmes en retraite anticipée : une plus grande assiduité dans l'emploi que les hommes

Du fait des règles d'octroi de la retraite anticipée, les périodes assimilées (pour service militaire et maladie) admises dans le cadre des périodes cotisées sont limitées : 88 % des hommes et 97 % des femmes ont rempli les conditions d'éligibilité à la durée cotisée uniquement par des périodes d'emploi (tous régimes).

Tableau 4. Répartition des liquidants en fonction des périodes assimilées considérées comme cotisées

Âge de liquidation	Pourcentage n'atteignant pas la durée cotisée nécessaire hors période assimilée		
	Femmes	Hommes	Ensemble
56 ans (42 ans cotisés nécessaires)	4 %	18 %	16 %
57 ans (41 ans cotisés nécessaires)	4 %	15 %	13 %
58 ans (40 ans cotisés nécessaires)	4 %	7 %	6 %
59 ans (40 ans cotisés nécessaires)	2 %	4 %	4 %
Ensemble	3 %	12 %	10 %

Lecture: 18 % des hommes ayant liquidé à 56 ans l'ont fait grâce aux périodes militaires et maladie considérées comme cotisées.

Source: base retraites anticipées extraite du SNSP avril 2007.

Les hommes sont plus nombreux à avoir un complément de durée cotisée par le biais des périodes assimilées, ce qui s'explique notamment par la prise en compte du service militaire. En ce qui concerne les femmes, le total de la durée non cotisée ne peut excéder la limite des quatre trimestres de périodes assimilées maladie. Mais dans les faits, rares sont les femmes à bénéficier d'au moins un trimestre considéré comme cotisé issu des indemnités journalières pour congé maladie ou maternité (13 %).

Ce fait est lié au mode de comptabilisation et de calcul des trimestres sur une année donnée: les périodes assimilées maladie, la plupart du temps discontinues, peuvent disparaître du décompte de trimestres lorsque les salaires sont suffisants pour valider quatre trimestres. Parmi les liquidants étudiés ici, seuls 3 % des hommes et 6 % des femmes possèdent des trimestres maladie non cotisés et dépassent donc quatre trimestres de périodes assimilées maladie sur l'ensemble de leur carrière.

Cette différence entre hommes et femmes signifie donc que ces dernières ont eu besoin d'une présence plus assidue en emploi que les hommes, en moyenne, pour parvenir à liquider leur pension de retraite avant 60 ans. En d'autres termes, les périodes assimilées acceptées en tant que périodes cotisées bénéficient globalement plus aux hommes qu'aux femmes, en particulier parmi les liquidants à 56 ou 57 ans. Ce fait est cependant tempéré par le caractère à la fois obligatoire et exclusif du service militaire pour les générations concernées ici.



Des carrières continues comparativement aux autres assurés

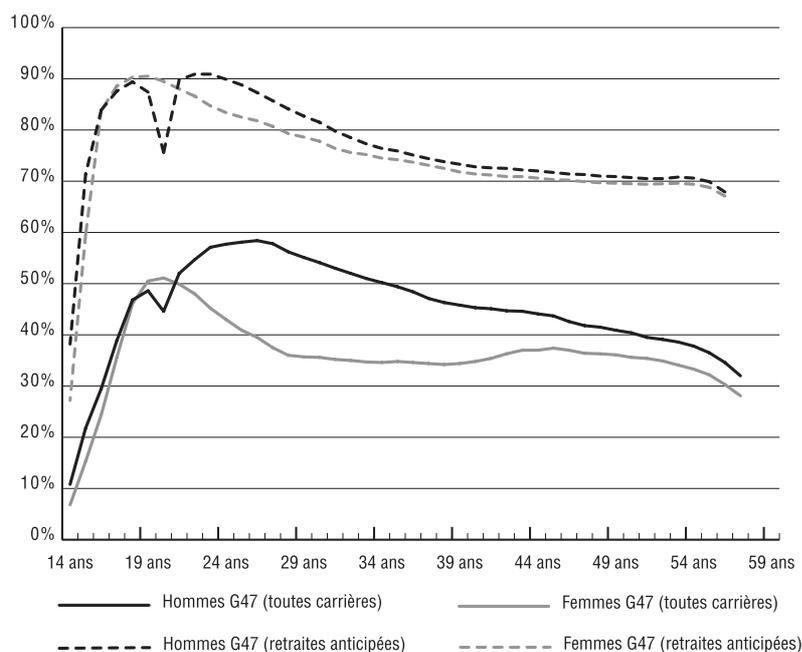
Les carrières des retraités éligibles à la retraite anticipée sont très particulières. Ce résultat sera illustré sur la base des années passées comme salarié du secteur privé.

Le graphique 8 synthétise l'activité des assurés qui ont pu liquider leur retraite avant 60 ans. Il permet de comparer les proportions de reports de salaire pour chaque année de carrière entre d'une part l'ensemble des assurés connus du régime général et d'autre part ceux étudiés ici, pour la seule génération 1947. Les assurés de cette génération ont pu liquider entre 56 et 59 ans de 2004 à 2006.

Le taux de report de salaires n'est pas directement comparable au taux d'activité, ni même au taux d'emploi, puisqu'il ne prend en compte que les trimestres validés au titre d'une activité salariée, sans inclure les trimestres validés dans le cadre d'une activité non-salariée. Cette restriction de champ a été faite dans la mesure où dans les données de la Cnav, les rémunérations d'activité sont connues uniquement pour les activités salariées. Lorsque les assurés ont effectué leur carrière dans différents régimes (salariés, non-salariés, fonctionnaires), le taux de report ne reflète qu'une partie de leur carrière. Dans le cas de la retraite anticipée, les retraités ont, au cours de leur carrière, été plus souvent cotisants dans de multiples régimes que la génération de retraités de référence (50,3% contre 47,6%). Ils devraient donc reporter moins d'activité au régime général que la moyenne des salariés. Malgré cela, le taux de report de salaires est supérieur d'environ 30 points pour les hommes ayant liquidé entre 56 et 59 ans. Il est même doublé pour les femmes, passant de 35% à 70%. Ces données reflètent une probabilité d'être en emploi beaucoup plus importante à tous les âges.

Par ailleurs, pour les hommes, on constate une rupture dans les taux de report: d'une durée de 12 à 16 mois, elle se produit aux environs de 20 ans, c'est-à-dire au moment du service militaire. À cet âge, les femmes ont par conséquent un taux de report supérieur, en l'absence de conscription. Enfin, les femmes qui bénéficient de la retraite anticipée ont un profil différent de celui des femmes de l'ensemble de la génération 1947, dans la mesure où elles n'ont pas interrompu, ou très peu, leur activité, y compris lorsqu'elles ont eu des enfants. Leur courbe d'activité n'a pas connu l'inflexion que celle de la génération 1947 enregistre entre 20 et 28 ans.

Graphique 8. Taux de report de salaires des retraités entre 56 et 59 ans, année par année, comparés à ceux des assurés (tous types de carrière) de la génération 1947, par sexe



Lecture : l'année de leurs 19 ans, l'ensemble des hommes de la génération 1947 connus du régime général ont des reports de salaire pour moins de 50% d'entre eux, contre 87% des retraités de la même génération ayant liquidé avant 60 ans.

Source : table retraites anticipées extraite du SNSP avril 2007.

Des salaires moyens supérieurs, à chaque âge

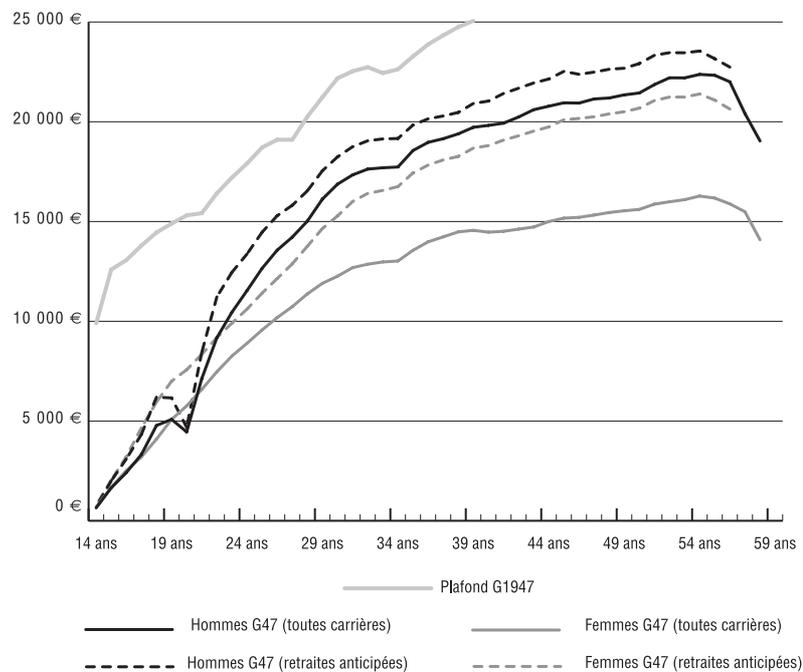
Les salaires réels plafonnés, pour leur part, sont supérieurs à ceux de la génération de référence. Le graphique 9 (p. 174) présente le profil salarial, par sexe, de la génération 1947 dans son ensemble, ainsi que celui des seuls retraités anticipés de la même génération.

L'éligibilité à la retraite anticipée consacre une carrière avec des salaires légèrement supérieurs à ceux de la moyenne des assurés pour les hommes, et très supérieurs pour les femmes (jusque 30% d'écart). Les débuts de carrière entre 14 et 17 ans illustrent probablement une sortie définitive des études plus précoce que celle de l'ensemble des assurés. Ces moindres niveaux de formation initiale n'ont en apparence pas eu de conséquences durables sur le déroulement de la carrière.



Cependant, les assurés non bénéficiaires de la retraite anticipée ont probablement plus souvent eu des carrières discontinues (arrêts maladie ou maternité, périodes de chômage, etc.), ce qui contribue à abaisser les salaires reportés annuellement dans les déclarations de données sociales. Pour les femmes, un moindre recours au temps partiel est peut-être un facteur qui participe à l'écart constaté entre celles en retraite anticipée et l'ensemble de la génération 1947.

Graphique 9. Salaires plafonnés réels de la génération 1947 en cours de carrière, séparément pour les retraités de 56 à 59 ans et pour l'ensemble de cette génération, par sexe



Lecture : l'année de ses 34 ans, l'assuré moyen de la génération 1947 avait un salaire plafonné réel proche de 17 700 euros 2006, contre 19 200 euros 2006, au même âge, pour les retraités de la même génération ayant liquidé avant 60 ans entre 2004 et 2006 (+8,5 %).
Source : table retraites anticipées extraite du SNSP avril 2007.

Les secteurs d'activité en fin de carrière

Les reports effectués lors de la dernière année d'activité au régime général, ou en tout état de cause depuis 1999, permettent de connaître les activités de fin de carrière les plus courantes. La codification retenue pour l'analyse s'inspire du niveau « divisions » du code Naf⁷ 1993 (60 postes).

Les établissements qui employaient les retraités anticipés des deux sexes relevaient principalement des secteurs de la construction, du commerce (détail et gros) et de la réparation d'articles domestiques. Les activités associatives étaient également concernées. Les femmes ont le plus souvent terminé leur carrière dans le commerce de détail, la santé et l'action sociale, l'administration publique. Pour les hommes, largement majoritaires dans le public étudié, on note également une forte présence dans la métallurgie.

Les données de répartition, qui figurent en gras dans le tableau 5 (p. 176), correspondent à une dernière activité des retraités de 56 à 59 ans dont la représentation est au moins 50% plus importante que la moyenne calculée sur l'ensemble des cotisants. En conséquence et en données relatives, les établissements dont l'activité principale repose sur les activités associatives et, au sens large, l'industrie sont particulièrement surreprésentés parmi les hommes retraités de 56 à 59 ans. En ce qui concerne les femmes, le commerce (surtout de détail) et l'industrie, à nouveau, figurent, globalement, parmi les types d'activité les plus concernés.

C'est en comparant ainsi ces données à celles de l'enquête Emploi de l'Insee que l'on s'aperçoit que, si le secteur de la construction est important en valeur absolue parmi les retraités anticipés, cette présence reflète en réalité à l'identique celle de ce secteur relativement aux autres secteurs d'activité, sur l'ensemble des salariés des mêmes âges.


Tableau 5. Répartition parmi les principaux codes d'activité du dernier établissement fréquenté en tant que salarié

Secteur d'activité de l'établissement de dernier report (>1999) Flux de liquidation 2004 à 2006	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Retraite anticipée	% du renseigné	Retraite anticipée	% du renseigné	Retraite anticipée	% du renseigné
Construction	21 293	9,8 %	390	1,1 %	20 903	11,5 %
Commerce de gros et intermédiaires du commerce	13 792	6,3 %	1 755	4,8 %	12 037	6,6 %
Commerce de détail et réparation d'articles domestiques	13 533	6,2 %	4 440	12,2 %	9 093	5,0 %
Activités associatives	12 778	5,9 %	662	1,8 %	12 116	6,7 %
Travail des métaux	11 569	5,3 %	820	2,3 %	10 749	5,9 %
Services fournis principalement aux entreprises	11 489	5,3 %	2 293	6,3 %	9 196	5,1 %
Industries alimentaires	10 299	4,7 %	1 178	3,2 %	9 121	5,0 %
Transports terrestres	9 211	4,2 %	219	0,6 %	8 992	5,0 %
Commerce et réparation automobile	8 729	4,0 %	471	1,3 %	8 258	4,5 %
Industrie automobile	8 325	3,8 %	750	2,1 %	7 575	4,2 %
Fabrication de machines et équipements	8 258	3,8 %	659	1,8 %	7 599	4,2 %
Santé et action sociale	8 183	3,8 %	3 994	11,0 %	4 189	2,3 %
Administration publique	7 800	3,6 %	3 616	9,9 %	4 184	2,3 %
Métallurgie	4 709	2,2 %	146	0,4 %	4 563	2,5 %
Édition, imprimerie, reproduction	4 654	2,1 %	780	2,1 %	3 874	2,1 %
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	4 557	2,1 %	395	1,1 %	4 162	2,3 %
Industrie chimique	4 490	2,1 %	940	2,6 %	3 550	2,0 %
Hôtels et restaurants	4 252	2,0 %	923	2,5 %	3 329	1,8 %
Industrie du caoutchouc et des plastiques	3 974	1,8 %	677	1,9 %	3 297	1,8 %
Fabrication de machines et appareils électriques	3 831	1,8 %	1 101	3,0 %	2 730	1,5 %
Industrie du papier et du carton	3 428	1,6 %	581	1,6 %	2 847	1,6 %
Industrie textile	3 250	1,5 %	1 136	3,1 %	2 114	1,2 %
Fabrication de meubles ; industries diverses	3 063	1,4 %	614	1,7 %	2 449	1,3 %
Activités immobilières	2 995	1,4 %	723	2,0 %	2 272	1,3 %
Services auxiliaires des transports	2 990	1,4 %	337	0,9 %	2 653	1,5 %
Intermédiation financière	2 746	1,3 %	1 025	2,8 %	1 721	0,9 %
Fabrication d'autres matériels de transport	2 513	1,2 %	170	0,5 %	2 343	1,3 %
Éducation	2 316	1,1 %	480	1,3 %	1 836	1,0 %
Non renseigné	29 992	12,0 %	7 378	17,0 %	22 614	11,0 %

* Répartition parmi les postes renseignés extraite de l'enquête emploi 2002, pour les actifs de 55 à 59 ans, salariés de la sphère privée.

Note: tableau présenté par tri décroissant sur les occurrences des codes d'activité de l'ensemble hommes et femmes, pour les seules occurrences supérieures à 1% de l'effectif total, représentant plus de 91% des codes renseignés. Tableau limité à l'activité salariée du secteur privé l'année de dernier report au régime général, pour les assurés dont l'année en question est postérieure à 1999. Figurent en gras les proportions parmi les retraités de 56-59 ans supérieures de 50% à celles ressortissant de l'enquête emploi.

Source: table retraites anticipées extraite du SNSP avril 2007.

Des fins de carrière moins fréquentes en tant que cadre que les autres assurés

Les catégories socioprofessionnelles des assurés liquidant entre 56 et 59 ans sont recensées à partir d'une clé à 23 postes.

La plupart des hommes et des femmes bénéficiaires de la retraite anticipée ont fini leur carrière en tant qu'ouvrier qualifié ou non-qualifié, chauffeur ou agent de maîtrise. Les assurés que l'on peut classer parmi les « cadres » constituent 10 % de l'effectif total⁸, contre un peu moins de 20 % dans la population générale d'après l'enquête Emploi de 2002.

En poursuivant la comparaison avec les résultats de cette enquête Emploi restreinte aux actifs salariés du secteur privé âgés de 55 à 59 ans, il apparaît que certaines catégories socioprofessionnelles sont particulièrement surreprésentées⁹ parmi les retraités de 56 à 59 ans :

- pour les femmes, les ouvrières de l'industrie, les techniciennes et, dans une faible mesure, les cadres administratifs et commerciaux ou les professions de la santé ;
- pour les hommes, les ouvriers qualifiés de l'industrie et les employés de commerce.

⁸ Agents de maîtrise, cadres, ingénieurs, chefs d'entreprise, professeurs.

⁹ Proportion au moins double de celle de la population générale de même classe d'âge.


Tableau 6. Répartition par catégorie professionnelle lors du dernier report (postérieur à 1999) pour les liquidants entre 56 et 59 ans et comparativement pour la population générale

	Femmes	% du renseigné	Enquête emploi*	Hommes	% du renseigné	Enquête emploi*	Ensemble	% du renseigné	Enquête emploi*
Ouvriers qualifiés industrie	5 318	15,6 %	2,8 %	40 606	28,0 %	11,6 %	45 924	25,6 %	7,4 %
Ouvriers qualifiés artisanat	428	1,3 %	1,9 %	21 500	14,8 %	11,3 %	21 928	12,2 %	6,9 %
Ouvriers non qualifiés industrie	4 120	12,1 %	0,6 %	9 842	6,8 %	6,3 %	13 962	7,8 %	3,6 %
Chauffeurs	101	0,3 %	0,4 %	12 890	8,9 %	5,6 %	12 991	7,3 %	3,1 %
Agents de maîtrise	524	1,5 %	4,4 %	12 143	8,4 %	5,1 %	12 667	7,1 %	4,8 %
Service direct aux particuliers	5 166	15,1 %	15,8 %	7 155	4,9 %	3,1 %	12 321	6,9 %	9,1 %
Employés administratifs	7 607	22,3 %	18,2 %	3 615	2,5 %	1,5 %	11 222	6,3 %	9,4 %
Professions administratives	3 566	10,4 %	6,3 %	6 781	4,7 %	5,5 %	10 347	5,8 %	5,9 %
Techniciens	531	1,6 %	0,3 %	7 860	5,4 %	3,1 %	8 391	4,7 %	1,8 %
Ouvriers qualifiés manutention	398	1,2 %	0,8 %	7 922	5,5 %	6,4 %	8 320	4,6 %	3,8 %
Employés de commerce	2 420	7,1 %	4,5 %	2 512	1,7 %	0,6 %	4 932	2,8 %	2,5 %
Cadres administratifs et commerciaux	562	1,6 %	0,7 %	2 370	1,6 %	8,7 %	2 932	1,6 %	4,9 %
Services, aides-soignants	1 733	5,1 %	3,6 %	1 109	0,8 %	8,0 %	2 842	1,6 %	5,9 %
Ouvriers non qualifiés artisanat	588	1,7 %	17,8 %	2 100	1,4 %	4,1 %	2 688	1,5 %	10,6 %
Professions santé/social	665	1,9 %	0,4 %	1 147	0,8 %	1,6 %	1 822	1,0 %	1,0 %
Ingénieurs et cadres techniques	562	0,4 %	4,0 %	1 623	1,1 %	3,5 %	1 765	1,0 %	3,7 %
Surveillance	1 422	0,1 %	5,3 %	1 594	1,1 %	1,8 %	1 645	0,9 %	3,5 %
Instituteurs	51	0,3 %	0,2 %	810	0,6 %	1,8 %	929	0,5 %	1,0 %
Chefs d'entreprise	119	0,1 %	4,8 %	645	0,4 %	2,3 %	683	0,4 %	3,5 %
Information, arts et spectacle	38	0,1 %	1,0 %	501	0,3 %	1,0 %	529	0,3 %	1,0 %
Professeurs et professions scientifiques	28	0,1 %	0,4 %	121	0,1 %	1,4 %	160	0,1 %	0,9 %
Ouvriers agricoles	39	0,0 %	5,7 %	123	0,1 %	5,6 %	140	0,1 %	5,7 %
Religieux	17	0,0 %	0,1 %	11	0,0 %	0,2 %	17	0,0 %	0,1 %
Non renseigné	9 541	22,0 %		57 863	29,0 %		67 404	27,0 %	

* Répartition parmi les postes renseignés extraite de l'enquête Emploi 2002, pour les actifs de 55 à 59 ans, salariés du secteur privé.

Note: tableau présenté par tri décroissant sur les occurrences des codes PCS de l'ensemble hommes et femmes liquidant entre 56 et 59 ans. Qualité d'information a priori moyenne.

Source: table retraites anticipées extraite du SNSP avril 2007.

Les pensions attribuées avant 60 ans entre 2004 et 2006

Montants de pension

La pension est le produit de trois éléments: le taux de pension, le salaire annuel moyen (Sam), le coefficient de proratisation. Pour chacun de ces éléments, les retraités de 56 à 59 ans bénéficient généralement de montants supérieurs à la moyenne :

- compte tenu du fait que la durée validée (tous régimes) est supérieure à la durée nécessaire pour l'obtention du taux plein à 60 ans, le taux de pension est systématiquement égal à son maximum (soit 50%), alors qu'environ 92 % des nouveaux retraités (hors départs anticipés) y parviennent habituellement;
- le salaire annuel moyen, calculé sur la base des meilleurs salaires annuels plafonnés revalorisés, est supérieur à la moyenne. Plus précisément, les Sam faibles sont plus rares, en particulier pour les femmes, ce qui explique que la moyenne soit supérieure de 15 % pour les hommes et de 37 % pour les femmes;
- le coefficient de proratisation prenant en compte la durée de passage dans le régime est supérieur à la moyenne, non pas en raison d'un plus grand nombre de monopensionnés parmi les retraités anticipés (ces derniers seraient même plus fréquemment polypensionnés), mais par la nature même de la carrière, en général continue depuis 15 ans, des retraités de 56 à 59 ans. Ainsi, 34 % des assurés hors retraite anticipée (flux 2006) valident une durée au régime général supérieure à 40 ans, contre 60 % des retraités anticipés.

Tableau 7. Niveau global de pension des retraités de 56 à 59 ans au régime général

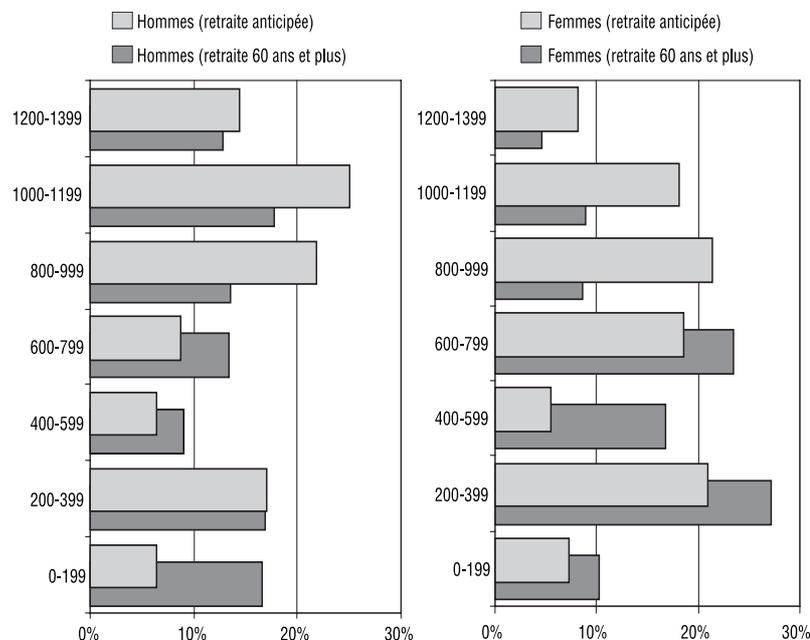
	Hommes (flux 2004-2006)		Femmes (flux 2004-2006)	
	Retraite normale	Retraite anticipée	Retraite normale	Retraite anticipée
Sam moyen (€ date d'effet)	16 894 €	19 503 €	11 906 €	16 293 €
Montant global moyen de la pension (€ mensuels)	647 €	775 €	537 €	678 €

Source : SNSP stock juin 2007.



Les pensions perçues par les retraités anticipés sont donc, comme on pouvait s’y attendre, supérieures d’environ 20% à la moyenne des pensions de l’ensemble des assurés liquidant à la même période. Compte tenu des niveaux de pension atteints, le taux de minimum contributif¹⁰ attribué aux retraités de 56 à 59 ans est plus faible que la moyenne (cf. tableau 8) : il ne porte que sur 14% des pensions des hommes et 31% des pensions des femmes, contre respectivement 28% et 60% en moyenne.

Graphique 10. Niveau global de pension des retraités de 56 à 59 ans comparé à celui des autres assurés liquidant en 2006 (régime général)



Note : les pensions les plus faibles, inférieures au minimum contributif entier, sont servies à des pluripensionnés dont l'essentiel de la carrière s'est déroulé dans d'autres régimes. Les pensions les plus élevées cumulent le droit propre, une éventuelle pension de réversion, parfois une majoration pour tierce personne, ou bénéficient d'une surcote pour les retraites hors retraites anticipées.

Lecture : près de 30% des retraités anticipés perçoivent une pension mensuelle comprise entre 1000 et 1200 euros, contre 21% des autres retraites liquidées par les hommes entre 2004 et 2006.

Source : SNSP stock juin 2007.

¹⁰ Minimum de pension proratisé par la durée d'assurance au régime, attribué aux liquidations au taux plein. Niveau du minimum entre 2004 et 2006 : de 542 à 563 euros mensuels.

En ce qui concerne les avantages accessoires de la pension, il faut souligner que le bénéfice de la bonification de 10 % de pension pour avoir élevé au moins trois enfants est nettement plus faible pour les femmes en retraite anticipée que pour les femmes ayant demandé leur retraite à partir de 60 ans. Cela montre bien combien il est difficile, pour les femmes, d'avoir de nombreux enfants tout en menant une carrière « intensive en emploi » : il est trois fois moins courant d'avoir élevé au moins trois enfants parmi les retraitées de 56 à 59 ans que chez l'ensemble des liquidantes¹¹. Les hommes en retraite anticipée, bien que moins nombreux que la moyenne des hommes à bénéficier de cette bonification pour enfant, sont plus souvent pères d'au moins trois enfants que les femmes en retraite anticipée : la différenciation sexuée des rôles sociaux vis-à-vis du temps consacré aux enfants ressort très nettement dans ces chiffres.

Tableau 8. Compléments de pension attribués aux retraites anticipées comparés à ceux attribués aux liquidants après 59 ans

Liquidations 2004-2006	Retraite anticipée		Retraite 60 ans et plus	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Minimum contributif	14,4 %	30,9 %	28,2 %	60,0 %
Majoration pour enfants 10 %	32,2 %	13,1 %	40,6 %	39,9 %
Majoration pour conjoint	0,004 %	0,002 %	0,8 %	0,02 %

Source : SNSP stock juin 2007.

Coût des retraites anticipées

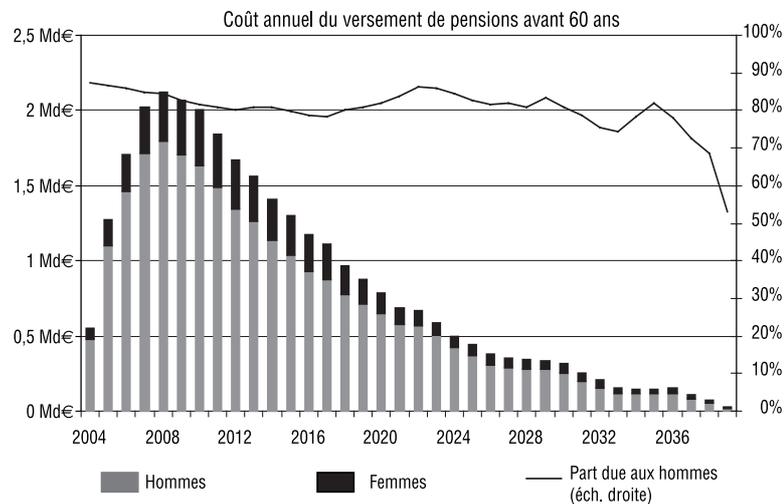
Ces pensions versées avant 60 ans constituent pour le régime un des coûts immédiats liés à la réforme de 2003. Il est possible d'évaluer les charges supplémentaires en supposant que l'ensemble des assurés en retraite anticipée auraient liquidé à 60 ans en l'absence de cette mesure. Il faut pour cela faire le produit des montants globaux de pension par le nombre de mois d'anticipation avant le mois anniversaire des 60 ans (corrigé des éventuels décès avant 60 ans), comme illustré par le graphique 11 (p. 182).

¹¹ Ce même ratio montait à six sur les liquidants du premier semestre 2004. L'ensemble des caractéristiques propres aux retraités anticipés s'est rapproché de la moyenne des liquidants, de 2004 à 2006. Les liquidants de début 2004 avaient, semble-t-il, des propriétés de carrière sortant particulièrement de l'ordinaire.



Entre 2004 et 2006, environ 3,5 milliards d'euros de pensions auraient ainsi été versés par la Cnav. En complétant ces données constatées de données en projection issues de Prisme (modèle de projection de la Cnav), il apparaît que le coût maximal serait atteint en 2008 avec 2,12 milliards d'euros, imputables à plus de 80% aux pensions versées aux hommes avant 60 ans. Le coût de la mesure passerait sous le milliard d'euros vers 2018¹².

Graphique 11. Coût des retraites anticipées (projeté à partir de l'année 2007)



Source : calculs de l'auteur d'après l'échantillon au 20^e, générations nées entre 1940 et 1955, liquidations depuis 2004.

À cela il faudrait ajouter le manque à gagner sur les cotisations des assurés qui auraient été en emploi entre leur liquidation anticipée et leurs 60 ans. Sur la base du salaire annuel moyen¹³, les cotisations manquantes pourraient s'élever à 25% du coût mentionné au graphique précédent, pour un coût maximal total en 2008 d'environ 2,6 milliards d'euros.

¹² Hypothèse économique : projections 2007 pour le Conseil d'orientation des retraites. Les conditions d'assurance exigées pour la retraite anticipée restent fixes sur l'ensemble de la projection.

¹³ Évaluation sur 70% du salaire annuel moyen, lequel est en général inférieur au dernier salaire plafonné de l'assuré, mais seulement 60% des assurés en retraite anticipée percevraient un salaire au cours de l'année précédant la liquidation.